

Lannion-Trégor Communauté

Révision des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 15 décembre 2022 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur les communes de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier pendant la période du 12 janvier au 16 février inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des mairies au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet des communes mairie.minihy@orange.fr, mairie@tredarzec.fr, et mairie@ville-treguier.fr de Lannion-Trégor Communauté, <https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairies de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Minihy-Tréguier, Trédarzec ou Tréguier, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, zonage.enquetepublique@lannion-tregor.com ;
- Soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra :
 - o Le mercredi 25 janvier de 9h00 à 12h00 en Mairie de Minihy-Tréguier
 - o Le jeudi 16 février de 9h00 à 12h00 en Mairie de Minihy-Tréguier
 - o Le vendredi 20 janvier de 9h00 à 12h00 en Mairie de Trédarzec
 - o Le mercredi 8 février de 9h00 à 12h00 en Mairie de Trédarzec
 - o Le jeudi 12 janvier de 9h00 à 12h00 en Mairie de Tréguier
 - o Le mercredi 1^{er} février de 13h30 à 17h30 en Mairie de Tréguier

Par décision du 28 novembre 2022 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Madame Catherine INGRAND est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux maires de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier et au Président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur les communes de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 02 96 05 91 38 et adresse électronique : aurelie.uzeel@lannion-tregor.com).

Le Président Gervais EGAULT